



Fiche de donnée de sécurité

Nettoyant pour vitres

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Nettoyant pour vitres
Référence	TNDS8009
Famille du produit	Solution aqueuse
Usage recommandé	Nettoyant.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant	Shrader Canada Limited, 830 Progress Court, Oakville, ON, L6L 6K1, +1.905.847.0222, www.shradercanada.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, +1.613.996.6666, Operation hours: 24/7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Gaz sous pression - gaz comprimé; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Attention

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

Éviter de respirer brouillards, vapeurs, aérosols.
Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection.
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Identificateur du produit : Nettoyant pour vitres
FDS No.: TNDS8009
Date de préparation le 30 septembre, 2015

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Acetone	67-64-1	7-13	
Petroleum gases, liquefied	68476-85-7	5-10	
Isopropanol	67-63-0	3-7	
2-Butoxyethanol	111-76-2	1-5	
Morpholine	110-91-8	0.1-1.0	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continue rinsing. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Boire deux verres d'eau, consulter un médecin.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques du produit

Ce produit ne présente aucun risque particulier lors d'un feu. Ne brûle pas.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : oxydes de carbone, hydrocarbures.

Identificateur du produit : Nettoyant pour vitres

FDS No.: TNSD8009

Date de préparation le 30 septembre, 2015

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome (ARA).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention. Conteneurs de ce matériau pouvant contenir des résidus dangereux lorsque « vidé ».

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, ventilé, sec.

Garder à l'abri du gel. Vider les récipients qui pourraient contenir des résidus dangereux. Les stocker séparément et bien fermés. Prendre toutes les précautions indiquées dans la présente fiche de donnée de sécurité.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Morpholine	20 ppm A4	Non établie	20 ppm Peau	Non établie
2-Butoxyethanol	20 ppm A3	Non établie	240 mg/m3	Non établie
Isopropanol	200 ppm A4	400 ppm	980000 mg/m3	Non établie
Acetone	500 ppm A4	750 ppm A4	1000 ppm	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV.

Aération générale devrait être suffisante dans des conditions d'utilisation normales. On recommande une aération locale si le produit est vaporisé ou utilisé dans un espace restreint ou si la valeur TLV est excédée. De l'air de compensation doit toujours être fourni pour maintenir en équilibre l'air échappé. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc de nitrile, polychloroprène.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Aérosol incolore claire.
Odeur	doux
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	9.9
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet (liquide).
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	0.983 à 15 °C
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	< 14 centistokes à 40°C (cinématique)

Autres informations

COV %	Pas disponible
Projection de flamme	Sans objet
Classification NFPA	Aérosol, niveau 1

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable aux températures et pressions ambiantes.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Pression élevée. Hautes températures.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Dioxydes de carbone. Et autre composé organique non déterminés.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Morpholine	2250 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	1050 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (lapin)
2-Butoxyethanol	450 ppm (rat femelle) (4 heures d'exposition)	530 mg/kg (rat femelle)	400-500 mg/kg (lapin)
Isopropanol	17000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	4720 mg/kg (rat mâle)	12890 mg/kg (lapin)
Acetone	30000 ppm (rat mâle) (4 heures d'exposition)	5800 mg/kg (rat femelle)	> 15800 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

Il existe des preuves limitées d'une légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Modérée à sévère irritant.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.

L'inhalation de la buée ou des vapeurs formées à températures élevées ou en mélangeant peut entraîner une irritation des voies respiratoires. À fortes concentrations les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

L'ingestion de petites quantités lors d'une manutention normale ne devrait pas causer de blessure.

Si de grandes quantités sont avalées peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation des voies respiratoires.

Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation de la peau.

Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Morpholine	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée
2-Butoxyethanol	A3	Groupe 3	Non listée	Non listée
Isopropanol	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée
Petroleum gases, liquefied	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée

Identificateur du produit : Nettoyant pour vitres

FDS No.: TNSD8009

Date de préparation le 30 septembre, 2015

N'est pas un cancérigène.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A3 = Cancérigène pour l'animal. A4 = Inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Contenu sous pression, ne pas percer, incinérer ou exposer à la chaleur lorsqu'elle est vide.

Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1950	Aerosols	2.2	---
IMDG (Marine)	UN1950	Aerosols	2.2	---
IATA (Air)	UN1950	Aerosols, non-flammable	2.2	---

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations ICAO/IATA PI Y203/203

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(2-Butoxyéthanol) Partie 1A.

(Méthanol) Partie 1A.

(Alcool isopropylique) Partie 5.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA. (Acétone)

SARA Title III - Section 302 : Sans objet.

SARA Title III - Section 313 :

Identificateur du produit : Nettoyant pour vitres

FDS No.: TND8009

Date de préparation le 30 septembre, 2015

California Proposition 65 : Sans objet.

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (Morpholine). (2-Butoxyéthanol). (Alcool isopropylique). (Acétone). (Gaz de pétrole liquéfiés)

Pennsylvania Right To Know. (Morpholine). (2-Butoxyéthanol). (Alcool isopropylique). (Acétone). (Gaz de pétrole liquéfiés)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 0 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0

FDS préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 905.847.0222

Date de préparation le 30 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée le 07 mars, 2016

Indicateurs de révision Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 07 mars, 2016:
SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS; Éléments d'étiquetage.
SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS; Références.

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists
CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre

CAS = Chemical Abstract Service

CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety

CNS = Central nervous system

GESTIS = GESTIS Substance Database

HSDB® = Hazardous Substances Data Bank

IARC = International Agency for Research on Cancer

ICAO = International Civil Aviation Organization

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code

LC = Lethal concentration

LC = Lethal dose

NFPA = National Fire Protection Association

NTP = National Toxicology Program

OSHA = US Occupational Safety and Health Administration

PPM = Parts per million

RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

STEL = Short term exposure limit

TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada)

TWA = Time weighted average

Références Fiche signalétique du fabricant.

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

Base de données HSDB®. US National Library of Medicine. Disponible du Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

Registre de base de données de Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®). Accelrys, Inc. disponible à partir de Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

ECHA - Agence européenne des produits chimiques, Classification et l'étiquetage de l'inventaire

Base de Substance GESTIS

OECD - le portail mondial d'Information sur les Substances chimiques - eChemPortal, 2015.

Avis Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est

Identificateur du produit : Nettoyant pour vitres

FDS No.: TND8009

Date de préparation le 30 septembre, 2015

accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.